****

**Appel à études de cas**

**Intersectionnalité et mouvements sociaux au cœur des litiges stratégiques relatifs à la terre, au logement et aux ressources naturelles.**

Concrétiser l’intersectionnalité dans la pratique est l’un des objectifs communs du Réseau-DESC, repris dans notre [Charte commune pour la lutte collective](https://www.escr-net.org/sites/default/files/une_charte_commune.pdf) et conformément à nos principes fondamentaux qui datent de la fondation du Réseau-DESC. Le renforcement de l'égalité réelle et de l'intersectionnalité dans les litiges est un élément important dans la promotion de l'adoption et de la mise en œuvre des normes relatives aux droits humains en tant qu'objectif central des groupes de travail sur le litige stratégique et de celui sur les femmes et les DESC.

Cet appel à études de cas vise à **contribuer à faire progresser l'égalité réelle et l'intersectionnalité dans les efforts de contentieux** menés par les membres du Réseau DESC et au-delà sur le sexe en lien avec la terre, le logement et les ressources naturelles (LHNR pour son sigle en anglais). Il vise à **accueillir les bonnes pratiques, stratégies et leçons apprises** concernant le leadership communautaire et la centralité des mouvements sociaux / groupes de base, ainsi qu'à appliquer une optique d'égalité substantielle et une analyse intersectionnelle dans les litiges en lien avec la terre, le logement et les ressources naturelles.

Comme résultats de cet appel à études de cas, nous envisageons de développer une page Web avec tous les cas écrits et les vidéos, et d’organiser des webinaires collectifs, ainsi que de tirer des leçons apprises / recommandations pour notre prochain atelier de litige stratégique sur le genre en lien avec les LHNR.

**Comment s'impliquer?** Il vous suffit de nous envoyer votre réponse à un ensemble de questions soit par questionnaire écrit soit par un enregistrement vidéo de 10 minutes. Dans le cas du deuxième, veuillez nous le faire savoir afin que nous puissions réfléchir ensemble à la meilleure façon de le faire. Vous trouverez les questions dans les deux types de questionnaires suivants: un premier questionnaire pour les mouvements sociaux et les groupes de base qui se sont engagés dans des litiges sur le LHNR, et un deuxième questionnaire adressé aux organisations et défenseurs des droits humains. Si vous avez des questions, veuillez contacter Fernando Delgado (fdelgado@escr-net.org) ou Viviana Osorio (vosorio@gmail.com)

**La date limite pour recevoir les cas est le 31 juillet**

**Non-discrimination, égalité réelle et intersectionnalité**

Les États ont le devoir immédiat de veiller à ce que les femmes ne soient pas directement ou indirectement discriminées dans l'accès à un droit substantiel ou dans la réalisation de celui-ci. Les États doivent éliminer à la fois la discrimination formelle ou de jure (discrimination qui existe dans les cadres juridiques et politiques des États) et la discrimination de fond ou de facto (discrimination subie dans la pratique, lorsqu'une loi, une politique ou une pratique apparemment neutre affecte de manière disproportionnée et défavorable certains groupes en raison de la différence biologique et / ou du sexe, de l'ethnie, de la classe et d'autres identités ou circonstances croisées et qui sont socialement et culturellement construites. L'approche de l'égalité réelle exige de reconnaître l'impact réel des politiques et des pratiques sur les femmes, en tenant compte des circonstances spécifiques, et en prenant des mesures positives pour assurer l'égalité d'accès et des chances pour les femmes et ainsi remédier à la discrimination passée et structurelle qui va au-delà de l'égalité légale ou formelle, et ce pour prendre en compte l'égalité réelle ou de facto.

Pour garantir une mise en œuvre complète du principe de non-discrimination, il faut comprendre la subordination, les stéréotypes et les désavantages structurels que subissent les femmes. Dans ce sens, pour réaliser pleinement les droits économiques, sociaux et culturels des femmes, il est nécessaire d'appliquer une approche substantielle de l'égalité, qui comprend: **la réparation du désavantage** (en se basant sur les structures sociales et les relations de pouvoir historiques et actuelles qui définissent et influencent les capacités des femmes à jouir de leurs droits humain); **lutter contre les stéréotypes, la stigmatisation, les préjugés et la violence** (avec un changement fondamental dans la façon dont les femmes sont considérées et se considèrent, et sont traitées par les autres); **transformer les structures et les pratiques institutionnelles** (qui sont souvent axées sur les hommes et ignorent ou rejettent les expériences des femmes); **et faciliter l'inclusion sociale et la participation politique** (dans tous les processus décisionnels formels et informels).

Dans cette approche, il est également essentiel d'intégrer une **analyse intersectionnelle** pour réaliser l'égalité réelle. La discrimination à l'égard des femmes est souvent multidimensionnelle, aggravant d'autres formes de discrimination fondées sur le sexe, le genre, l'origine ethnique, le handicap, la pauvreté, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, le statut de migrante, l'état matrimonial et familial, l'alphabétisation et d'autres motifs, qui les positionnent elles et leurs expériences différemment. L'intersectionnalité est une approche qui aide à comprendre les façons dont le déni des droits humains est vécu par différentes femmes et exacerbé par des formes interconnectées d'oppression et d'exploitation. Elle permet également d’identifier ces mesures pour mieux faire face aux changements transformateurs dans la vie des femmes en s’appuyant sur leurs situations particulières.

*Pour en savoir plus, consultez notre* [*Document informatif sur l'intersection entre la terre et les droits économiques, sociaux et culturels des femmes*](https://www.escr-net.org/sites/default/files/brochure_terre_fr.pdf) *et le guide sur les* [*rapports parallèles sur les droits économiques, sociaux et culturels des femmes*](https://www.escr-net.org/sites/default/files/pages/escr-net-parallelreporting-v6.pdf)*.*

**Égalité substantielle, intersectionnalité et centralité des mouvements sociaux / communautés affectées dans le contexte de cette étude de cas:**

Pour fournir une illustration dans le contexte de cet appel à études de cas, **l'égalité substantielle / l'intersectionnalité** pourrait être appliquée pour analyser, élever et cibler les impacts des violations des droits humains chez les femmes victimes de discrimination intersectionnelle et ses causes historiques / structurelles. Quelques **exemples** d'actions pour aborder cette approche dans les litiges pourraient être, entre autres: l'analyse des violations des droits humains dans la communauté pour comprendre les impacts différents et disproportionnés sur les femmes; des stratégies pour permettre la participation des femmes à différents moments du litige, y compris un plaidoyer plus poussé (c'est-à-dire en tenant compte de l'utilisation du temps et en préconisant la redistribution de la charge des travaux de soins pour que les femmes aient du temps libre pour s’impliquer, trouver des stratégies pour que les femmes dans les zones rurales et les communautés éloignées fasse partie du processus, etc.); élaboration de revendications communautaires tenant compte des réalités et des besoins des femmes qui abordent, entre autres, le changement structurel.

Lorsque nous faisons référence à **la centralité des mouvements sociaux et au leadership communautaire dans les litiges**, nous nous référons à ces stratégies permettant la participation et le leadership des communautés dans les litiges et le plaidoyer, et celle des femmes en particulier, ainsi qu’à ces actions permettant de mieux saisir la façon dont les violations des droits humains ont affecté la communauté et les groupes historiquement marginalisés, pour ainsi façonner les revendications/ recours communautaires, parmi beaucoup d'autres.

 **Questions pour les groupes communautaires de base et les mouvements sociaux**

**Étude de cas sur l'intersectionnalité et la centralité des communautés affectées dans les litiges**

*Dans cette étude de cas, nous voulons* ***refléter votre expérience et celle de votre communauté, les leçons apprises et les recommandations,*** *en renforçant votre implication dans l’action de litige et le plaidoyer dans le domaine du genre et de la terre, du logement et des ressources naturelles.*

*À prendre en compte:*

* *Vous pouvez envoyer vos réponses aux questions suivantes par écrit ou / et dans une vidéo / enregistrement de 10 minutes. Nous effectuerons un suivi avec vous pour savoir quelle pourrait être la meilleure façon de le faire.*
* *Nous vous invitons également à partager avec nous tout matériel ou photo pour accompagner cette interview qui nous aidera à mieux présenter la/les expérience (s) que vous souhaitez partager.*
* *Si vous avez des questions, veuillez contacter Fernando Delgado (**fdelgado@escr-net.org**) ou Viviana Osorio (**vosorio@gmail.com**)*

Nom:

Mouvement social / groupe de base:

Questions:

1. Veuillez partager avec nous **une ou deux expériences réussies** dans lesquelles votre communauté a participé d'une manière ou d'une autre dans un litige. [Comment la communauté s'est-elle impliquée? Qu'est-ce qui fait le succès de ces expériences? Quelles ont été les leçons apprises et les défis? Pourquoi pourrait-il être important pour la communauté de participer à une opération relative au litige?]
2. Si ce travail juridique impliquait des plaideurs externes ou des organisations alliées:
	1. Qu'est-ce qui a fait le succès de cette alliance ou collaboration? Quelles sont les **bonnes pratiques** permettant de placer la communauté au coeur dans les affaires de litiges et de favoriser sa participation / leadership?
	2. Qu'est-ce qui aurait pu rendre le partenariat plus efficace? Qu'est-ce qui aurait pu être fait différemment?
3. Quelles sont les stratégies pour **permettre et encourager** la participation des femmes, des jeunes et d'autres groupes / identités au sein de la communauté? [Leurs diverses expériences ont-elles été reflétées? Si oui, comment? Que pourrait-on faire pour garantir leur engagement dans les processus futurs et mettre leurs expériences et revendications à la table des négociations?]
4. Quelles sont les recommandations à l'intention des organisations de défense des droits humains ou des défenseurs des droits pour placer avec succès l'expérience et les demandes des communautés affectées au coeur des actions de litiges?
5. Comment le litige s'intègre-t-il à vos stratégies plus larges de promotion des droits humains et de la justice sociale?

**Questions pour les ONG et les défenseurs des droits humains**

**Étude de cas sur l'intersectionnalité et la centralité des communautés affectées dans les litiges**

*Dans cette étude de cas, nous voulons* ***refléter votre expérience et les leçons apprises*** *dans (i) l'engagement avec les communautés affectées et le placement de leurs voix au coeur des litiges et de la promotion de l'adoption / ratification / mise en œuvre des normes pertinentes relatives aux droits humains, et ii) la concrétisation de l'égalité de fond et de l'intersectionnalité dans ces processus, tant dans le domaine du genre que dans celui de la terre, du logement et des ressources naturelles.*

*À prendre en compte:*

* *Vous pouvez envoyer vos réponses aux questions suivantes par écrit ou / et dans une vidéo / enregistrement de 10 minutes. Nous effectuerons un suivi avec vous pour savoir quelle pourrait être la meilleure façon de le faire.*
* *Nous vous invitons également à partager avec nous tout matériel ou photo pour accompagner cette interview qui nous aidera à mieux présenter la/les expérience (s) que vous souhaitez partager.*
* *Si vous avez des questions, veuillez contacter Fernando Delgado (**fdelgado@escr-net.org**) ou Viviana Osorio (**vosorio@gmail.com**)*

Nom:

Organisation:

Questions:

1. Décrivez votre **expérience et votre travail actuel** en matière de litige / plaidoyer concernant le genre et la terre, le logement et les ressources naturelles. Comment avez-vous **collaboré auprès des communautés affectées** et des groupes de base en ce qui concerne les litiges / plaidoyers?
2. Veuillez décrire **une ou deux expériences réussies** de votre engagement auprès des communautés affectées et des groupes de base dans le cadre de litiges. Qu'est-ce qui fait le succès de ces expériences?
3. Dans les expériences réussies décrites à la question 2, quelles ont été les leçons apprises et les défis? quelles stratégies avez-vous utilisées pour y remédier?
4. Comment avez-vous **appliqué une optique d'égalité substantielle et une analyse intersectionnelle** dans votre litige / plaidoyer sur le genre en lien avec la terre, le logement et les ressources naturelles? Comment ces approches ont-elles contribué à renforcer le processus et à approfondir les résultats? Pourquoi ces approches sont-elles importantes en ce qui concerne le litige / plaidoyer?
5. Quelles sont les **bonnes pratiques**, les stratégies réussies et les leçons apprises concernant **la centralité des communautés /** groupes de base affectés dans les actions de litiges / plaidoyers? Quelles recommandations feriez-vous aux autres membres?
6. Quelles sont les **bonnes pratiques**, les stratégies réussies et les enseignements tirés concernant la concrétisation d'une optique d'égalité de fond et d'une approche intersectionnelle en matière de litige/ plaidoyer? Quelles suggestions donneriez-vous aux autres membres?
7. Quels **efforts de plaidoyer** avez-vous entrepris pour compléter le litige et quel impact ont-ils eu sur le processus? Les communautés touchées ont-elles également été impliquées? Si c'est le cas, comment? Avez-vous appliqué une égalité substantielle et des approches intersectionnelles? Si c'est le cas, comment?